

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL 2021-35

Communiqué de PRESSE

Le 17 janvier 2025

Un Plan Local d'Urbanisme pour et avec ses 24 communes

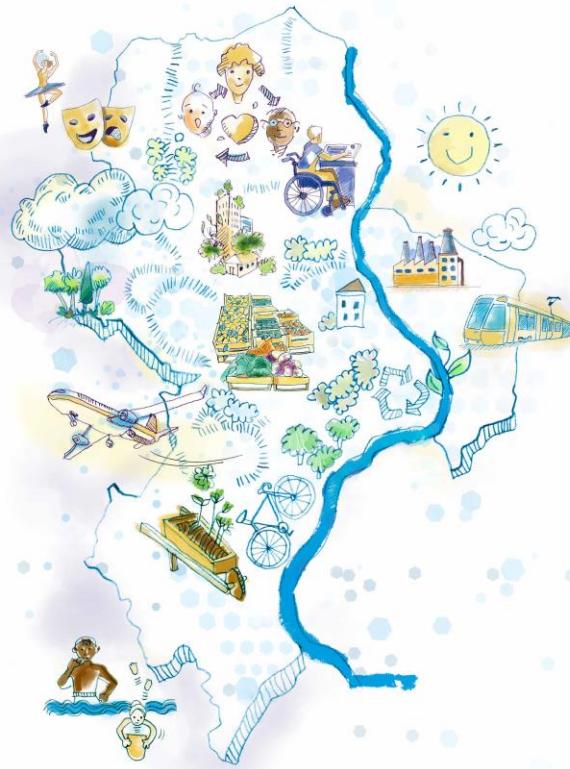
Projet arrêté par le Conseil Territorial du 17 décembre 2024

Le Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a arrêté le 17 décembre 2024 son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), co-construit avec ses 24 communes membres.

Le projet de PLUi soutient un développement territorial équilibré, répondant à la fois aux besoins en logement et aux exigences d'amélioration du cadre de vie des 725 000 habitant·e·s, et à la volonté d'accueillir des entreprises industrielles et artisanales intégrées dans le tissu urbain. Il porte des exigences fortes d'adaptation au changement climatique et de solidarité sociale et territoriale, et répond ainsi aux grands enjeux de notre territoire morcelé par l'histoire, contraint et fortement artificialisé, tout en respectant les identités et les besoins spécifiques de chaque ville.

Avec quatre Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques dont la santé est le fil conducteur, une dizaine d'OAP intercommunales, une centaine d'OAP locales et un règlement dynamique, le PLUi apporte des réponses concrètes pour l'évolution des communes :

- Il entend préserver les espaces non-bâtiés et désartificialiser la ville. Il sanctuarise 1597 ha d'espaces agricoles et naturels et près de 1420 ha de continuités écologiques, soit une augmentation de 85% par rapport aux Plans Locaux d'Urbanisme communaux actuels. Les espaces en pleine terre sont renforcés afin d'intégrer une réglementation sur la gestion des eaux pluviales ambitieuse ;
- Il intègre un objectif ambitieux de construction de logements afin de répondre aux besoins des habitant·e·s et des salarié·e·s du territoire, et soutient une production de logements de qualité, incarnée dans une OAP qui fixe des intentions en matière de taille minimale de logements et d'habitat bioclimatique. Il préserve aussi largement les tissus pavillonnaires ;
- Il promeut une ville des proximités, afin de conforter et développer la mixité de nombreux quartiers et proposer tout à la fois logements diversifiés, commerces, services, équipements de proximité et aménités urbaines ;
- Il oriente un aménagement de l'espace public pour un meilleur partage entre les modes de déplacements et les différents usages de ces lieux de vie, et confortant la place de la nature, support de biodiversité, d'agrément et de lutte contre les îlots de chaleur urbaine ;
- Il donne les outils nécessaires au maintien et au développement de l'industrie en sanctuarisant une partie du foncier économique et orientant une nouvelle forme d'immobilier productif plus qualitative et intégrée au tissu urbain ;



- Il met en valeur les grands marqueurs urbains existants ou à venir : l'aéroport d'Orly en lien avec le renforcement de l'offre de transport, le MIN de Rungis avec la future Cité de la gastronomie, la création de nouveaux quartiers autour d'équipements de rayonnement métropolitain (Seine Digitale à Thiais, Démonstrateur métropolitain à Vitry-sur-Seine, etc.).

L'élaboration du PLUi s'est enrichie d'une concertation avec le public, à deux échelles, une territoriale sur les grands projets et sujets de grande envergure, et une communale, adaptée aux enjeux et pratiques de chaque commune. Cette concertation a intégré une démarche partenariale avec les grands acteurs du territoire sur les secteurs emblématiques que sont notamment la Seine, le Marché International et l'aéroport de Paris-Orly.

Territoire engagé dans la transition écologique, le projet de PLUi s'articule avec les politiques portées par l'EPT et ses 24 communes.

Le projet, actuellement soumis à l'avis des 24 conseils municipaux et des personnes publiques associées à son élaboration, fera l'objet d'une enquête publique au printemps pour ajuster le document, en vue de son approbation définitive à l'automne puis de son application en lieu et place des 24 PLU communaux.

Michel Leprêtre,
Président

Camille Vielhescaze,
Vice-Président délégué à
l'urbanisme et au PLUi

Contact Presse : Estelle Leyssenne | 06 19 48 60 79 |